

## Conditions Générales de Vente (CGV)

### Identification de l'association

Team Fast Dogs – 7 route des Fournets – Sous La Joux – 39310 Les Moussières

SIRET : 92961899900015

Objet : Promouvoir la pratique et la connaissance du chien de traîneau

Responsable légal : Valentin Rouvier

L'association est régie par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et propose ces prestations dans le cadre de son objet social.

### Article 1 : Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations entre Team Fast Dogs, ci-après dénommée "le Prestataire", et ses clients, ci-après dénommés "le Client", dans le cadre des prestations de balades en chien de traîneau.

### Article 2 : Prestations Proposées

Le Prestataire propose des balades en chien de traîneau selon des créneaux définis, d'une durée d'environ une heure. Ces balades sont réalisées dans un cadre naturel et encadrées par un musher professionnel.

En cas d'absence de neige, l'activité de remplacement sera en kart tiré par des chiens, sous réserve des conditions météorologiques et du terrain.

### Article 3 : Réservations

Les réservations s'effectuent via le site internet [www.grand-gite-jura.com/activites](http://www.grand-gite-jura.com/activites).

Une réservation est confirmée après le paiement d'un acompte de 50 % du montant total.

Le solde est à régler au plus tard le jour de la prestation.

### Article 4 : Conditions de Réalisation de la Prestation

#### Participants :

La prestation est limitée à un maximum de trois participants par sortie (180 kg au total).

Le Client doit communiquer au Prestataire le nombre d'adultes et d'enfants participants.

Les enfants seuls doivent être âgés d'au moins 8 ans.

#### Équipement :

Le Client doit se présenter avec des vêtements adaptés aux conditions climatiques (vêtements chauds, gants, lunettes etc.).

Le Prestataire se réserve le droit de refuser la participation en cas d'équipement inapproprié.

## **Article 5 : Tarifs et Paiement**

Les tarifs des prestations sont indiqués en euros.

Conformément à l'article 293 B du CGI, l'association est exonérée de TVA

Le paiement de l'acompte peut être effectué par Hello Asso ou par virement.

Le solde peut être réglé par Hello Asso, virement, espèces ou chèque.

En cas de retard de paiement, le Prestataire se réserve le droit d'annuler la réservation.

## **Article 6 : Annulation et Modification**

### **Par le Client :**

Lors de la réservation, un acompte de 50 % du montant total de la prestation est demandé.

Cet acompte confirme l'engagement ferme des deux parties.

En cas d'annulation par le Client, l'acompte ne sera pas remboursé, sauf cas de force majeure justifié (maladie, décès, etc.).

Si l'annulation intervient moins de 7 jours avant la prestation, le solde total de la prestation reste dû, sauf cas de force majeure.

### **Par le Prestataire :**

En cas d'annulation par le Prestataire pour des raisons indépendantes de sa volonté (conditions météorologiques défavorables, sécurité des participants, indisponibilité des chiens, etc.), l'acompte versé par le Client sera intégralement remboursé.

Une alternative pourra être proposée (report de la prestation ou activité de remplacement, si applicable).

### **Modification de la Prestation :**

Toute demande de modification (date, heure, nombre de participants, etc.) doit être formulée par le Client au plus tard 15 jours avant la date prévue de la prestation.

Le Prestataire se réserve le droit d'accepter ou de refuser la modification, en fonction de la disponibilité et des contraintes organisationnelles.

## **Article 7 : Conditions en Cas de Manque de Neige**

Si les conditions météorologiques ne permettent pas la réalisation de la balade en chien de traîneau (absence de neige, etc.), une activité de remplacement en kart tiré par des chiens sera proposée.

En cas de refus de cette activité de remplacement par le Client, aucun remboursement ni report ne sera possible.

## **Article 8 : Sécurité et Responsabilité**

Le Client s'engage à respecter les consignes de sécurité données par le Prestataire.

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable en cas d'accident ou de blessure résultant d'un non-respect des consignes ou d'une imprudence du Client.

Le Prestataire est couvert par une assurance responsabilité civile professionnelle auprès de AXA, contrat n°0000011048064804.

Il est conseillé au Client de souscrire une assurance personnelle.

## **Article 9 : Protection des Données Personnelles**

Les données personnelles collectées lors de la réservation sont nécessaires au traitement de la prestation.

Elles sont traitées conformément au RGPD et ne seront pas partagées avec des tiers sans autorisation préalable.

## **Article 10 : Droit de Rétractation**

Conformément à la loi, le Client dispose d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la réservation, sauf si la prestation est prévue avant la fin de ce délai.

## **Article 11 : Force Majeure**

Le Prestataire ne pourra être tenu responsable de l'inexécution de la prestation en cas de force majeure (intempéries exceptionnelles, événements imprévus, etc.).

## **Article 12 : Litiges**

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable. À défaut, le tribunal compétent sera celui du siège social du Prestataire.